



Développement

Des adhérents ou délégués FO qui passent à la CFDT nous connaissons cela régulièrement, mais une entière section FO qui nous rejoint ce n'est pas tous les jours. C'est ce qui vient de se réaliser à Portet sur Garonne.

La CFDT les accueille avec plaisir d'autant que les raisons de ces départs sont claires et sans ambiguïté.

Ce passage ne fera pas la "Une" des journaux mais il mérite de faire notre "Une".

5 nouvelles sections (Nîmes Sud, Riom, Fécamp, Venette, Portet) depuis le début d'année la CFDT à le vent en poupe.

A qui le tour ?



Sommaire

CFDT à Portet sur Garonne
Ouverture dimanche, J Fériés
Intéressement 2004
Carrefour à la Une
Relance des hypes
La loi et vous

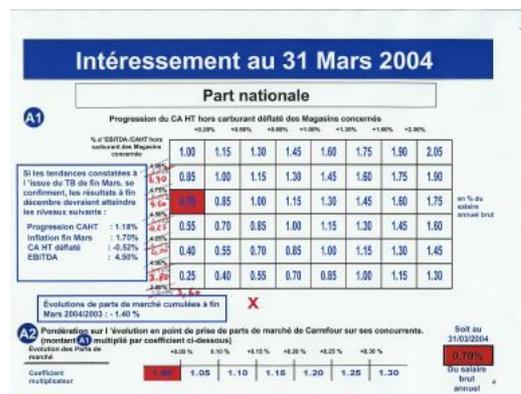
Portet sur Garonne: 112ème section CFDT



Toute l'équipe Force Ouvrière de Portet sur Garonne, en désaccord avec leur fédération a décidé de rejoindre la CFDT.

C'est la deuxième implantation CFDT dans le Sud-Ouest après Bègles en décembre.

Intéressement 2004



la CFDT sans illusion constate une légère modification, favorable aux salariés, des facteurs permettant le calcul de l'intéressement.

La Ciotat et Perpignan ex Continent 2001 bénéficieront de l'accord d'intéressement.

Ouvertures de 10 dimanches, toujours plus !!!



Le ministère de l'Economie souhaite assouplir les règles d'ouverture des commerces le dimanche, avec une autorisation passant de cinq dimanches ouverts à une dizaine.

Les syndicats montent au créneau

La CFDT à Portet sur Garonne

Les élus FO rejoignent la CFDT en désaccord avec l'attitude de ce syndicat

En 1966 Carrefour et Guyenne et Gascogne ont créé une filiale commune Sogara (50/50).

Cette société est constituée de 10 hypermarchés .

Ils emploient 4500 salariés qui bénéficient tous des accords Carrefour

La CFDT est présente dans 5 magasins trois où elle est majoritaire Anglet, Mérignac, Lormont et deux implantations récentes Bègles et Portet sur Garonne.

Guyenne et Gascogne partenaire de Carrefour dans cette société gère en franchise 6 hypermarchés sous l'enseigne Carrefour et 23 supermarchés Champion. La CFDT est présente dans trois hypermarchés.

Après le magasin de Bègle en début d'année la CFDT continue son implantation dans le Sud-Ouest.

Voici une dizaine de jours **Michel REIXACH** a été nommé délégué syndical CFDT au magasin Carrefour de Portet sur Garonne (31). La CFDT était présente dans ce magasin dans les années 70/80 c'est donc un retour auquel on assiste.

Ouvert en 1972 d'une superficie de 25 000 mètres carrés le magasin emploie 720 personnes.

Actuellement les salariés sont représentés par la CFDT, la CGT et la CFTC. FO n'est plus présent puisque c'est toute l'ancienne équipe FO qui a rejoint la CFDT.

Michel explique: "*Déjà l'année dernière nous avons failli partir à la CFDT suite à l'agression physique de notre ancien DS . Notre fédération (FO) ne nous avait absolument pas soutenus, bien au contraire, certaines choses nous dépassaient car des intérêts personnels étaient en jeu.....*

Suite à la signature de FO pour la paritaire de 2004 nous avons donc décidé de quitter ce syndicat qui n'a pas pris en compte les avis de ses sections syndicales très majoritairement contre cet accord. De plus, la fédération (FO) a fait exactement le contraire de ce qui avait été prévu lors des réunions préparatoires à cette paritaire. Nous avons donc pris nos responsabilités, d'autres devraient nous suivre....



Les Carrefour du Sud-Ouest

(en italique les franchisés)

Magasin	M2	Salariés	Sociétés
Agen	6000	200	Eroski
Anglet	10389	475	Sogara
Auch	4700	178	Guy. et Gasc.
Bègles	11200	400	Sogara
Cahors	3420	178	Guy. et Gasc.
Dax	4400	204	Guy. et Gasc.
La Teste	4950	198	Eroski
Labège	11300	500	Sogara
Lattes	11800	550	Carrefour
Lescar	10000	330	Sogara
Libourne	7200	200	SNS
Lormont	9629	350	Sogara
Mérignac	15500	630	Sogara
Mont De Marsan	5100	186	Guy. et Gasc.
Narbonne	9000	325	RMS
Pamier	5200	185	Eroski
Perpignan Clairac	10200	300	Carrefour
Perpignan Roussillon	8000	300	Perpignan Dist
Portet sur Garonne	25000	720	Sogara
Sète Balaruc	7850	330	Carrefour
St Clément de Rivière	8850	400	Carrefour
St Jean De Luz	4368	140	Guy. et Gasc.
St Jean de Védas	6000	337	Carrefour
Tarnos	4200	140	Guy. et Gasc.
Toulouse Purpan	8725	360	Sogara
25 magasins	212981	8116	7 sociétés

Notre équipe est jeune et n'avait aucun élu il y a de cela 4 ans. Depuis nous avons 1 élu titulaire et 1 élu suppléant au CE, et 2 titulaires et 2 suppléants en DP. La nouvelle section CFDT représente 28% du personnel, la CFTC 26%, le reste étant CGT."

Une nouvelle fois la CFDT montre sa capacité de rassembler les salariés et élus venant de tous horizons. Attentive à ce que les décisions soient démocratiquement par tous la CFDT attire vers elle les salariés soucieux d'être entendus et écoutés dans le respect de l'intérêt collectif.

Toujours plus !

Après la suppression d'un jour férié, voici l'ouverture de 10 dimanches

Le débat sur l'ouverture des magasins le dimanche revient régulièrement sur le devant de la scène.

Le ministre délégué à l'industrie, Patrick Devedjian, lorsqu'il était ministre délégué aux libertés locales, avait déjà proposé de faire passer le nombre d'ouvertures dominicales à huit. Nicolas Sarkozy fait mieux !

On ne peut que se poser des questions sur un gouvernement qui à la recherche de relance ne sort que de vieilles recettes et n'a de cesse de détériorer les conditions de travail des salariés.

Travailler un jour férié en plus ça ne règle pas les problèmes des personnes âgées, ouvrir 5 dimanches de plus ça ne diminue pas les prix.

Suppression du jour férié

Plusieurs députés de l'UMP demandent à Jean-Pierre Raffarin de reporter le débat sur ce texte, qui doit avoir lieu le 4 mai prochain

La suppression d'un jour férié pour financer le plan de solidarité envers les personnes âgées et handicapées continue de diviser profondément le groupe UMP.

Non pas tant sur le fond, car la plupart des députés de la majorité approuvent le principe d'une journée de solidarité pour venir en aide aux Français les plus fragiles. Mais sur la méthode et sur le calendrier, les avis divergent ouvertement.

En bref les députés de droite voudrait qu'on repousse la décision à plus tard (après les élections européennes par exemple)



Zéro pointé !!!

Bercy veut assouplir les règles

Nicolas Sarkozy souhaite assouplir les règles d'ouverture des commerces le dimanche, avec une autorisation passant de cinq dimanches ouverts à une dizaine, assure le Journal du Dimanche (JDD).

Les zones touristiques, qui bénéficient de dérogations à la fermeture dominicale, pourraient être élargies.

En contrepartie, les hypermarchés devront améliorer leurs prix de vente.

M. Sarkozy a confirmé lors de sa conférence de presse la recherche "d'assouplissements supplémentaires" à la règle générale de la fermeture dominicale des commerces. Il prévoit une table ronde avant fin mai sur le problème des prix et des marges arrières dans la distribution.

Les distributeurs se montrent sceptiques.

"Nous ne sommes pas particulièrement demandeurs, affirme Jacques Perrillat, président de l'Union du grand commerce de centre-ville (UCV), actuellement il y a très peu de villes où les cinq dimanches sont utilisés. Il ne faut pas oublier que nous payons ce jour-là nos employés un double salaire et qu'ils ont droit à un jour de récupération, c'est donc une opération coûteuse pour les distributeurs, qu'il faut utiliser avec discernement, d'autant que l'impact sur la consommation reste marginal."

CGT et CFDT contre un assouplissement

Les secrétaires généraux de la CGT et de la CFDT, Bernard Thibault et François Chérèque, se sont prononcés dimanche soir contre un assouplissement des règles d'ouverture des commerces le dimanche, respectivement sur RTL et Europe 1.

"Personne ne pourra démontrer que la faiblesse de consommation dans notre pays est principalement indexée au fait que les magasins soient trop souvent fermés le dimanche. S'il y a peu de consommation, c'est parce qu'il n'y a pas assez de pouvoir d'achat", a souligné M. Thibault.

L'assouplissement des règles provoquera "une plus grande flexibilité pour les salariés du commerce qui sont déjà dans un secteur parmi les plus précarisés dans les formes d'emploi", a estimé le leader de la CGT.

François Chérèque s'est déclaré "contre" un tel assouplissement. "

"Il y a un accord avec les 13 branches professionnelles des petits magasins de ne plus ouvrir les magasins le dimanche. On sait très bien que si on le fait, ce seront les grands magasins qui ouvriront et cela fera fermer, derrière, des petits magasins, donc supprimer des emplois dans les petites entreprises", a jugé le responsable de la CFDT.

"Le gouvernement s'est engagé par la loi qu'à chaque modification du code du travail, il y aurait des négociations entre les partenaires sociaux", a rappelé François Chérèque.

Intéressement 2004

Croyez-vous aux chances de l'entreprise de regagner les points perdus depuis 4 ans ? C'est pourtant la clef de l'intéressement 2004

Comme chaque année les organisations syndicales étaient conviées à renégocier la grille de l'accord d'intéressement 2002-2003-2004. Une fois de plus, ils ont essayé que les salariés bénéficient des "bons" résultats de l'entreprise.

Ce n'est pas l'accord "Intéressement" en lui même qui nous inquiète mais bien les difficultés de l'entreprise d'améliorer son chiffre d'affaire et de gagner des parts de marché (perte de 0,3 points en 2003).

C'est donc sans illusion (avec un peu d'espoir) que la délégation CFDT s'est rendue à cette réunion.

Etaient présents pour la direction: Yvan Bartholi , M Tourre (responsable rémunération), Jean-Louis Trintignant. **Pour la CFDT Aline Levron (Angers Gd maine), Sylvain Macé (Chartres), Thierry Babot (Mérignac).**

Rappel 2003

L'intéressement national 2003 était de 0.55% du salaire brut annuel au lieu de 0.40% en 2002.

87 magasins ont eu un intéressement (national + magasin) supérieur à celui de 2002, 11 le même intéressement, 59 inférieur à celui de 2002.

40 magasins ont eu un taux de 0,55% du salaire brut annuel, 40 entre 0,55 et 1% et 31 plus de 1%

Pour 2004

La situation est difficile. et si les effectifs diminue c'est que le chiffre d'affaire baisse (dit la direction).

L'objectif 2004 est de regagner des parts de marchés. Daniel Bernard l'a confirmé lors de l'assemblée générale des actionnaires "le grand challenge pour 2004 sera la relance des hypermarchés"

Selon la direction si on regarde les chiffres au 31 mars les salariés toucheraient 0.70% du salaire brut annuel sur la grille actuelle. 38 magasins auraient aucun intéressement magasin.

Si les tendances constatées à l'issue du tableau de bord fin mars se confirment les résultats à la fin décembre devraient atteindre les niveaux suivants

Progression CAHT: 1,18%

Inflation fin mars: 1,70%

CAHT déflaté: - 0,52%

EBITDA: 4,50%

Evolution des parts de marché - 1,40%



Intéressement 2004

La négociation

Pour discuter de l'intéressement il faut d'abord qu'il y ait un accord. L'accord 2002-2003-2004 a été signé par FO, CFTC, CAT. les autres syndicats (CGT, CGC) ne sont donc pas partie prenante de cet accord.

L'accord porte obligatoirement sur 3 exercices. Celui-ci prendra fin en décembre 2004. Ensuite il pourra de nouveau être négocié dans son entier ou disparaître.

Chaque année **les organisations syndicales signataires** se rencontrent pour examiner le fonctionnement de l'accord et juger l'opportunité de sa révision.

Les négociations portent sur

- la progression annuelle du Chiffre d'Affaires Hors Taxes déflaté (hors carburant),
- le Résultat avant Frais financiers, Impôts, Amortissements et Provisions (EBITDA)
- la prise de parts de marché.

C'est sur ces trois facteurs aléatoires que les négociateurs discutent. Le but est de trouver quelle progression de CAHT, quel rendement (EBITDA) quelle progression de parts de marché l'entreprise a des chances d'atteindre fin décembre. A partir de ces facteurs le montant d'intéressement est fixé.

Un exercice difficile voire impossible puisque les représentants des salariés n'ont connaissance que des chiffres prévisibles que la direction veut bien leur communiquer.

Dans "intéressement" il y a le mot intérêt. comment les salariés peuvent-ils être intéressés sur des critères que seul l'employeur a la maîtrise.

De plus quand l'EBITDA est bon (c'est à dire un taux bas) plus la rentabilité est forte. Cette rentabilité passe souvent par des salaires bas, l'absence d'embauche et la baisse des frais de fonctionnement. Des critères qui ne sont pas dans l'intérêt des salariés surtout quand le CA n'est pas au rendez-vous.

Propositions de la direction :

Intégration dans l'accord 2004 des magasins de la Ciotat et Perpignan (ex Continent 2001), Baisse de la grille nationale uniquement sur L'EBITDA

Avis des syndicats

Deux points positifs pour la CFDT:

Nous améliorons un peu la grille.

Nous intégrons les magasins de la Ciotat et Perpignan qui ne bénéficiaient pas de l'intéressement.

Les moyens mis en oeuvre pour redresser la barre vont-ils être suffisants et vont-ils produire leurs effets en 2004?

Les chiffres des 4 premiers mois sont très bas, la relance à du mal à se faire, l'espoir suffit-il à faire "bouillir la marmite". La CFDT reste sceptique sur les chances pour les salariés d'obtenir le versement d'un intéressement magasin. Le discours que nous venons d'entendre est le même que les années auparavant, on connaît les piètres résultats.

CAT : prend acte des efforts mais trouve cela insuffisant

CGC : l'intégration est une bonne chose pour le reste c'est moyen

CFTC : nous limitons les dégâts grosse inquiétude petite amélioration de la grille

FO : nous n'avons pas le choix un grand nombre de magasins sont déjà condamnés d'avance, donne un avis favorable

Signer ou ne pas signer ?

Pour qu'un accord d'intéressement puisse être modifié en cours d'exercice il faut que **tous** (pas un ne doit manquer) les signataires signent l'avenant proposé.

Refuser de signer un avenant modifiant les facteurs servant à obtenir l'intéressement c'est rester à l'accord initial signé en 2002 (modifié en 2003). Vu les chiffres de cette époque les salariés n'ont aucune inquiétude à se faire ils n'auront pas d'intéressement en 2005.

La direction a accepté de modifier dans le bon sens (trop légèrement à notre goût) les ratios donnant ainsi une chance d'obtenir de l'intéressement. C'est pourquoi et sans illusion la délégation CFDT donne un avis favorable à la signature..

Pour retrouver sa première place Carrefour hypermarchés, doit motiver les salariés en les associant aux résultats et aux objectifs. L'accord 2004 a montré qu'on en est loin, les belles paroles et les promesses ne suffiront pas.

Carrefour à la Une

Les rapports 2003 sont parus

Carrefour Venette jugé pour tromperie

Le 16 avril 2003, la Direction de la concurrence (DDCCRF) a relevé plusieurs infractions dans les rayons alimentaires de Carrefour Venette (Compiègne). La première, qualifiée de « tromperie », concerne des barquettes en plastique dont le poids n'a pas été enregistré avant d'y introduire les produits. La seconde montre que la date de péremption est dépassée de trois à treize jours sur dix-neuf denrées.

« Aujourd'hui, les problèmes sont réglés », assure la direction

« Il y avait à l'époque de gros problèmes d'organisation que je me suis chargé de régler », a répondu le prévenu. **Suite à ce contrôle et aux précédents, la direction de Carrefour Venette a voulu mettre les choses au point avec son personnel en affichant une lettre d'avertissement.**

Le substitut du procureur s'est déclaré « consterné » par ces infractions. « Un délai dépassé de treize jours, imaginez-vous les conséquences de la vente sur la santé du consommateur... a-t-il ajouté. Vous êtes en situation de quasi-monopole dans le Compiégnois, et cela vous oblige à avoir des responsabilités particulières ». Il a requis une amende de 1 500 € pour la tromperie, 19 amendes de 100 € pour les dépassements de date et l'obligation pour le magasin d'afficher la condamnation aux portes du magasin pendant cinq jours. Le tribunal rendra sa décision mardi 4 mai.

Le Parisien, jeudi 29 avril 2004

Supermarché en Chine

Carrefour a inauguré le 29 avril son premier supermarché en Asie: le magasin de Nongguangli, d'une surface de 1500 m², à Beijing (Pékin, Chine),

La Chine est le dixième pays où

Carrefour implante ses supermarchés. En 2003 cette activité a réalisé 25,5% du chiffre d'affaires sous enseigne du groupe avec 22,6 milliards d'euros.

Depuis 1995, la Chine fait partie des pays sur lesquels Carrefour mise pour poursuivre sa croissance. Elle y compte désormais 25 000 salariés, dont 85 expatriés. Ses 45 hypermarchés « gagnent de l'argent depuis quatre ans », assure Jean-Luc Chéreau. Le panier moyen est de 7 ou 8 euros à peine mais ces magasins enregistrent pas moins de 15 000 passages en caisse par jour en moyenne.

La vente continue !!

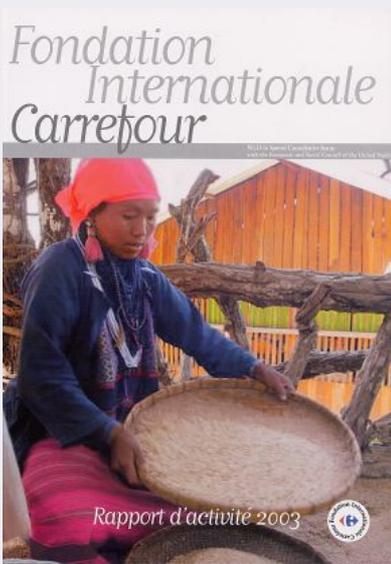
Le groupe Klépierre a racheté la galerie commerciale de Reims-Tinqueux pour 10 millions d'euros au distributeur Carrefour.

Pour en savoir plus sur Carrefour (à demander à votre directeur)

Rapport annuel 2003



Fondation Internat. Carrefour



Rapport dévelopt durable 2003



La relance des hypermarchés

Promotion et conditions de travail

Auchan contre-attaque : 25 % sur 100 produits



Face au lancement du programme Carrefour, Auchan se devait de réagir de façon percutante.

L'enseigne a donc choisi 100 références de base de grandes marques en accordant un avantage de 25 % cumulable sur le compte Waaoh.

L'offre est valable jusqu'au 5 juin 2004 et n'est pas limitée en quantités.

Elle a été largement relayée dans les mass-médias (radio et PQR notamment).

Décryptage promo

L'opération, certes tactique, est très puissante puisqu'elle porte vraiment sur les références de base, et souvent les mêmes que celles proposées par Carrefour. Et qu'en outre l'avantage de 25 % est très élevé par rapport aux normes habituelles tournant plutôt autour de 15 %, taux d'ailleurs retenu par Carrefour.

Bien sûr l'opération a été montée en urgence et, selon nos sources, sans négociation avec les marques choisies. Sur certains produits, l'opération peut d'ailleurs sembler risquée : on peut ainsi imaginer que le champagne Lanson à 25 % devrait être très rapidement en rupture de stock ...

Autre remarque : si l'opération a été bien communiquée dans les mass-médias, le relais "papier" a été très léger : pas d'infos auprès des porteurs de la carte Accord ni dans les prospectus habituels. Nous avons dû nous procurer le dépliant à la caisse d'accueil ...

On peut imaginer qu'à compter du 7 juin, le dispositif actuel sera relayé par un nouveau dispositif plus permanent et directement concurrent de celui de Carrefour.

cles-promo

Carrefour dévoile ses "réductions libres"



La liste des "réductions libres" était encore confidentielle jusqu'au 14 avril. Or le succès du volet les plus original du programme était largement lié à la pertinence du choix (négocié !) réalisé.

234 produits sont donc révélés et font l'objet d'un petit leaflet de 12 pages. Les produits sont présentés par grande

famille, visualisés (petitement !), décrits et accompagnés de la réduction.

Le client intéressé par le programme fait sa sélection, note son choix dans la grille (ci-contre), remet cette grille au magasin.

Décryptage promo

Le leaflet est assez peu attractif, surtout comparé à celui d'Auchan : les produits sont en effet peu identifiables, les textes difficiles à lire. La grille est peu pratique.

Par ailleurs, les réductions sont annoncées en valeur absolue mais sans référence au PVC habituel, ce qui ne permet pas d'évaluer l'économie en pourcentage (en principe 15 %)

Sur le fond, les produits sont d'un intérêt très variable selon la coopération des fournisseurs.

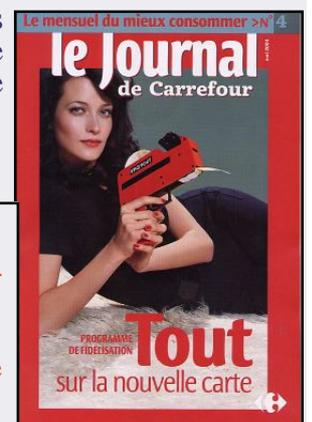
Sur des marchés très concurrentiels (lessive, shampoing, café, yaourts, ...), on voit souvent le leader du marché qui n'a pas voulu ainsi donner d'armes à ses challengers. Ainsi Procter & Gamble est présent avec ses trois références Ariel poudre, liquide et tablettes. Alors que Lever Fabergé se cantonne à un anticalcaire Skip et Henkel au pack de 3 doses Minidou "pêches".

Mais quand le marché est plus concentré, on voit des propositions moins intéressantes. Danone Eaux propose Evian mais en 2 litres et son boulet Aquarel. Nestlé Waters fait encore mieux avec Vittel aromatisé fraise ... Quant à Nutella, la marque est bien présente mais avec le verre 220 ml, ce qui rend l'économie douteuse pour les gros acheteurs que vise pourtant le système.

<http://www.cles-promo.com/>

La PUB Carrefour, de l'information !

Coup de chapeau CFDT pour le journal de Carrefour, "le mensuel du mieux consommer". Un journal de qualité qui évolue bien et est intéressant à feuilleter. Un regret un manque d'article sur les magasins lieux d'achat des clients.



La relance des hypermarchés

Projet Mercure et conséquences



Position CFDT

Ce courriel, reflète l'analyse que fait la CFDT de ce projet. Un retour au taylorisme (travail à la chaîne), la mise en place d'une polyvalence non reconnue pécuniairement sans parler de la baisse annoncée des effectifs.

Le mot rentabilité est devenu le seul credo de l'entreprise tout ceci pour avant tout séduire les actionnaires et la bourse. On réduit la dette dû à l'international, on augmente les dividendes et les rémunérations... des dirigeants.

La CFDT a appelé à une manifestation le 9 avril en demandant des garanties sur les projets à venir : PICT, MSI, réception, sécurité, standard, projet Mercure, Bach...

Que vont devenir les deux à trois mille salariés dont les postes seront supprimés suite au projet de réorganisation et restructuration des services. On supprime des postes d'un côté et on augmente le temps de travail de l'autre la logique nous échappe !

Pour la CFDT on peut revenir à une meilleure rentabilité autrement. Nous avons écrit à la Direction des relations sociales "La motivation des salariés par les avancées sociales doit continuer tant bien même que l'économie ne soit pas au rendez-vous aujourd'hui (nous parions qu'elle le sera demain)".

Force est de constater que depuis le refus de la CFDT de signer les accords 2004 c'est le silence complet du côté de la direction.

Une façon de nous faire savoir que nos demandes ne sont pas à leur goût ?

Rémunération brute annuelle **tout compris**
Niveau III 30 ans d'ancienneté: **26 137,19 euros** (baisse en 2003)
Niveau II sans ancienneté **18 477,98 euros**



Courrier reçu sur notre site.

Bonjour Monsieur,

Je me permets de vous envoyer un mail pour attirer votre attention sur le projet Mercure mis en place par la direction nationale de Carrefour.

Tout d'abord, j'aimerais vous dire que je m'appelle M... et que j'occupe un poste d'employé de libre service (niveau 3) à Carrefour

La direction du magasin nous a fait une présentation "idyllique" de cette nouvelle organisation de travail avec : meilleur prise en compte de la santé des employés, suppressions de certaines tâches de travail, mise en valeur des compétences acquises ect... J'avoue que certains points du projet me sont apparus positifs après leur mise en place.

Par contre, j'emets des réserves sur le reste du plan. En effet une planification des tâches de travail par l'intermédiaire d'un planning de travail complète ce projet. Ce qui m'interpelle c'est que la direction souhaite nous demander de nous occuper de plusieurs rayons à la fois. De ce fait elle pourra réaliser des économies en frais de personnel (puisque'il s'agit de la seule variable économique qui permette d'améliorer la rentabilité du magasin si on prend en compte leur discours). Plusieurs postes de travail ont déjà été supprimés au détriment de la santé des employés (non remplacement des merchandisers ce qui entraîne une surcharge de travail pour les employés).

Pour conclure, je compte sur votre compréhension et votre disponibilité pour mettre en garde la direction nationale sur les points négatifs de ce projet qui s'inspire des méthodes de travail de l'enseigne Wal-Mart qui n'est pas une société qui offre les normes sociales les plus avancées dans la grande distribution.



Rémunération des mandataires sociaux (+12%) 35% en 2 ans

	2003	2002	2001
Daniel Bernard	2 969 025,00€	2 650 435,94€	2 206 089,73€
Joël Saveuse DG	1 411 186,01€	1 282 649,07€	1 167 912,23€

Jetons de présence versés aux Administrateurs

	2003	2002	2001
Daniel Bernard	60976,76€	80000,00€	60976,61€
Joël Saveuse DG	30489,80€	40000,00€	30489,80€
Administrateurs	30489,80€	40000,00€	30489,80€



La relance des hypermarchés

Que se passe t-il ailleurs !

WAL★MART *Always*

L'exemple à ne pas suivre

Le géant de la distribution, qui emploie 1,2 million de personnes aux Etats-Unis, est accusé de contribuer à la paupérisation et à la désindustrialisation du pays.

"Les pratiques de Wal-Mart, en matière de couverture maladie, sont inacceptables. La manière dont cette entreprise traite ses employés n'est tout simplement pas équitable" John Kerry, candidat à la présidentielle.

Pour ses adversaires, le système Wal-Mart endommage irrémédiablement le tissu économique et social. Il mènerait à la faillite ses concurrents, viderait les centres-villes de leurs commerces, tirerait les salaires vers le bas, supprimerait ou réduirait les assurances sociales... Le distributeur, en multipliant les importations à bas prix, contribuerait à détruire les emplois aux Etats-Unis, et accélérerait la désertification des campagnes. *"Wal-Mart est le point final d'une économie et d'une société dont la valeur dominante consiste à réaliser la meilleure affaire,* résume Robert Reich, ancien secrétaire d'Etat au travail.

Le premier employeur privé du pays établit de fait une norme sociale. Elle est particulièrement basse. Selon les chiffres disponibles, en 2001 un employé de Wal-Mart gagnait en moyenne 13 861 dollars. Or, le seuil de pauvreté, selon le gouvernement fédéral, était alors de 14 630 dollars pour une famille de trois personnes.

Wal-Mart fait face aujourd'hui à des dizaines de poursuites judiciaires pour avoir contraint son personnel à faire des heures supplémentaires sans être payé, pour employer des immigrés en situation irrégulière et pour pratiquer des discriminations sexuelles.

"La même volonté de faire baisser en permanence les coûts, qui a fait de cette entreprise un exemple extraordinaire d'innovation dans le domaine de la gestion, a aussi conduit à être un employeur sans conscience, estime James Hoopes, spécialiste de l'éthique des affaires au Babson College. *La vie des travailleurs les plus modestes est devenue beaucoup plus dure dans ce pays qu'il y a un quart de siècle.*

extrait d'un article du MONDE paru le 03.04.04



Galeries Lafayette on ferme !

Le groupe Galeries Lafayette va fermer les enseignes Nouvelles Galeries, dont il est propriétaire des murs, à Châteauroux (Indre), Epernay (Marne), Thionville (Moselle), Saint-Etienne (Loire) et Montargis (Loiret). 300 salariés sont concernés par ces fermetures, urer plusieurs mois, a-t-il ajouté.

La CFDT a demandé le "reclassement de l'ensemble des 250 salariés"

Le groupe avait annoncé en mars qu'il voulait "optimiser" son parc de grands magasins pour retrouver une "rentabilité normale" dans ce secteur d'activité en fermant certains points de vente "trop petits ou déficitaires".

L'enseigne Galeries Lafayette/Nouvelles Galeries a vu son résultat d'exploitation chuter de 37% l'an dernier à 38,4 millions d'euros et son chiffre d'affaires baisser de 2,1%.

Leclerc s'exprime dans le Monde

PRESSE



Dans le numéro du 4 mai du Monde, Michel-Edouard Leclerc prend la parole sur le pouvoir d'achat. Il ne s'agit pas d'une campagne de pub conçue par son agence Australie et véhiculée via un plan média élaboré, mais bien d'une nouvelle prise de position éditoriale à propos du pouvoir d'achat.

Cette pleine page affirme que désormais tous s'accordent, y compris l'Insee, à considérer comme réelle la baisse du pouvoir d'achat. La solution du distributeur : baisser directement les prix de 5 à 10% des produits de marques qui composent près de 50% du panier moyen hebdomadaire. Le combat de Leclerc continue et la signature "à suivre" prouve qu'il n'est pas prêt de s'arrêter.

La loi et Vous

Délit d'initiés vers un non lieu

Cachez ces heures de délégation que je ne saurais voir !

Tout employeur est tenu de remettre un bulletin de paie à ses salariés, en principe au moment du versement du salaire. Mais alors que le Code du travail ne prévoit aucune forme particulière pour établir le bulletin de paie, son contenu est, au contraire, strictement réglementé. En particulier, le bulletin ne doit en aucun cas comporter de mentions relatives à l'activité de représentation des salariés (représentants du personnel, conseillers prud'hommes, administrateurs Urssaf...). Ainsi, en pratique, la jurisprudence a déjà eu l'occasion de préciser qu'aucune mention du bulletin de paie ne doit permettre d'établir une distinction entre les heures travaillées et les heures de délégation dont bénéficient les salariés protégés.

Un principe que vient de rappeler récemment la Cour de cassation dans une affaire dans laquelle une entreprise avait distingué les "heures rémunérées" des "heures de présence" sur les bulletins de salaire de ses représentants du personnel. Or, selon les magistrats, cette mention permettait bien d'identifier les heures de délégation des salariés. L'entreprise a donc été condamnée, sous astreinte, à rectifier les bulletins de salaire des intéressés.

En pratique : la nature et le montant de la rémunération des activités de représentation doivent figurer sur un document annexé au bulletin de paie et remis par l'employeur au salarié.



Délit d'initiés vers un non lieu

Le parquet de Paris requiert un non-lieu général dans l'affaire Carrefour-Promodès

Pour le parquet de Paris, l'affaire de délit d'initié découverte après l'annonce, fin août 1999, de l'offre publique d'échange (OPE) entre les sociétés Carrefour et Promodès n'a pas lieu d'être. Ces réquisitions visent des banquiers tels que Jean-Jacques de Balasy, cadre dirigeant de Morgan Stanley, des membres de sociétés de Bourse, notamment au sein de Meeschaert-Rousselle, et des journalistes, dont Jean de Belot, directeur de la rédaction du *Figaro*.

Le délit d'initié, selon le parquet, ne serait pas caractérisé car il existait, lors de l'opération financière, diverses sources d'information, notamment à Londres, permettant de connaître, sans enfreindre la loi, l'imminence du rapprochement entre les deux groupes.

L'annonce officielle du rapprochement entre Carrefour et Promodès avait été faite le 30 août 1999. Les dirigeants des deux groupes, qui avaient prévu d'en faire état le 2 septembre, avaient anticipé cette date après la publication, dans *Le Figaro* du 28 août, d'un article assurant que les deux sociétés avaient scellé leur union.



Reclasser n'est pas jouer !

Le reclassement ne doit pas être pris à la légère ! C'est ce que rappelle dans plusieurs arrêts du 28 janvier 2004 le Conseil d'État qui en profite pour rappeler les mesures qui ne constituent pas du reclassement

Ne constituent pas du reclassement :

- des propositions d'emplois personnalisés avec une baisse de rémunération substantielle et une diminution du niveau de qualification.,
- des listes d'emplois vacants dans le groupe envoyées dans le cadre de diffusions générales et dont certaines ne correspondent manifestement pas aux compétences du salarié,
- l'imposition d'une obligation de reclassement à un cabinet d'outplacement..

Des entreprises qui obtiennent l'autorisation de licencier des salariés protégés pour motif économique peuvent voir ordonner la réintégration de ces salariés faute d'avoir proposé des mesures sérieuses de reclassement et alors même que le Ministre du travail a confirmé l'autorisation de l'Inspection du travail.

Bon à savoir dans cette période de reclassement chez Carrefour